



REGLEMENT CHAMPIONNATS DU DOUBS INDIVIDUELS VÉTÉRANS D25

1. Généralités

Les championnats du Doubs individuels vétérans 2025 se dérouleront selon les modalités suivantes :

- Date : **dimanche 12 janvier 2025**
- Heure de début de la compétition : 10h00
- Lieu : **gymnase Pierre Nicod, rue de l'hôtel de ville, 25800 Valdahon**

Montant de l'inscription : 10 € par joueur (l'inscription est gratuite pour les joueurs déjà inscrits au critérium fédéral) ; ce montant sera facturé directement au club de chaque licencié.

2. Déroulement de la compétition

2.1. Catégories

Conformément à la nouvelle réglementation relative aux vétérans, 14 catégories sont proposées :

- Dames
 - V40-V45 : joueuses nées de 1975 à 1984
 - V50-V55 : joueuses nées de 1965 à 1974
 - V60 : joueuses nées de 1960 à 1964
 - V65 : joueuses nées de 1955 à 1959
 - V70 : joueuses nées de 1950 à 1954
 - V75 : joueuses nées de 1945 à 1949
 - V80 : joueuses nées en 1944 ou avant
- Messieurs
 - V40-V45 : joueurs nés de 1975 à 1984
 - V50-V55 : joueurs nés de 1965 à 1974
 - V60 : joueurs nés de 1960 à 1964
 - V65 : joueurs nés de 1955 à 1959
 - V70 : joueurs nés de 1950 à 1954
 - V75 : joueurs nés es de 1945 à 1949
 - V80 : joueurs nés en 1944 ou avant

Chaque joueur ne peut s'inscrire que dans sa catégorie d'appartenance.

Un titre de Champion du Doubs Vétérans est décerné pour chaque catégorie.

2.2. Qualification pour l'échelon régional

Cette épreuve est qualificative pour les championnats vétérans de Bourgogne – Franche-Comté qui se dérouleront le dimanche 16 février 2025 à Châtenois-les-Forges (90).

À titre indicatif, la saison dernière, étaient qualifiés d'office pour l'échelon régional les joueurs vétérans messieurs ayant au moins le nombre de points-licence 1^{ère} ou 2^{ème} phase suivant :

- 1800 points pour la catégorie V1 messieurs ;
- 1600 points pour la catégorie V2 messieurs ;
- 1400 points pour la catégorie V3 messieurs ;
- 1200 points pour la catégorie V4 messieurs ;
- 800 points pour la catégorie V5 messieurs.

Les seuils minimums de classements pour une qualification directe en régionale pour les nouvelles catégories sont en attente de diffusion de la part de la Ligue.

Toutefois, tout joueur même déjà qualifié par ses points-licence, est en droit de s'inscrire aux championnats du Doubs pour concourir pour le titre de champion du Doubs Vétérans de sa catégorie d'âge.

La ligue précisera le nombre de qualifiés pour chaque catégorie : le vainqueur ainsi qu'un nombre défini au prorata du nombre d'inscrits dans chaque département.

Concernant les dames, les tableaux régionaux seront ouverts quels que soient les points-licence.

2.3. Formule de la compétition

Toutes les parties se déroulent au meilleur des cinq manches (trois manches gagnées).

Chaque catégorie messieurs sera répartie en une ou plusieurs poules en fonction du nombre de participants, selon les points-licence de la phase en cours. Si plusieurs poules sont organisées, un tableau final à classement intégral sera organisé.

En fonction du nombre d'inscrits dans chacune des catégories, le juge-arbitre pourra organiser la compétition en fusionnant des catégories, mais devra établir un classement final pour chacune d'entre elles, en vue de l'attribution du titre de champion du Doubs et des qualifications à l'échelon régional.

3. Inscriptions

Les inscriptions se font exclusivement en ligne sur le site du Comité du Doubs, au bas de la page dédiée à cette compétition, au plus tard le **mardi 7 janvier 2025 à minuit** :

<https://doubstt.com/championnat-du-doubs-veterans/>

Ou en cliquant directement sur le lien suivant : [Inscriptions Doubs Vétérans](#)

Les joueurs qui auront inscrit leur adresse électronique recevront par mail, en plus des dirigeants du club, la convocation avec les listes finales.

4. Forfaits

En cas de forfait d'un joueur après inscription, celui-ci doit être avisé au responsable de la compétition par mail à veterans@doubstf.com, au plus tard jeudi 9 janvier 2025.

Au-delà, il devra être justifié, et sera excusé jusqu'à 1/2 heure avant le début de la compétition.

Tout forfait non excusé dans les temps indiqués ci-dessus sera sanctionné d'une amende de **15 €**.

5. Matériel

Les balle en plastique, de couleur blanche, sont fournies par les joueurs.

En cas de désaccord entre deux joueurs, un tirage au sort est effectué par le Juge-Arbitre.

6. Récompenses

Une remise des récompenses sera effectuée en fin de compétition aux trois premiers de chaque catégorie.

Le 11 décembre 2024,

Jean-Marc LEROY

Responsable de la compétition